L'Echo Sanitaire ensemble Poitou-Charentes





LE BULLETIN D'INFORMATION DES GDS DU POITOU-CHARENTES

Décembre 2011

N°3

Dans ce numéro :

- Biosécurité
- Diarrhées des veaux
- Registre d'élevage

Le mot du Président

Peu d'éleveurs ignorent les problèmes des pathologies néonatales, et la mortalité des veaux est souvent au centre de leurs préoccupations. Pour limiter la diffusion des maladies, nous vous conseillons quelques pratiques essentielles : conduite d'élevage adaptée, hygiène rigoureuse, meilleure organisation des bâtiments ...

L'écho sanitaire, avant ce nouvel hiver, fait le point sur ces « bonnes pratiques ».

Jean-Luc GRAVELLE

GESTION DES INTERVENANTS EXTÉRIEURS



Mettre à disposition un PEDILUVE propre et fonctionnel, et un point d'eau. Proposer bottes et cotes de l'exploitation (ou surbottes).

Définir un stationnement des véhicules loin des zones animales (fumier, aliment, passage).





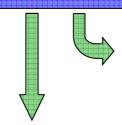
DESINFECTION DES BETAILLERES



A chaque utilisation, les **BETAILLERES** doivent être lavées et DESIN-**FECTEES**

BIOSECURITE OU **GESTION DES FACTEURS DE** RISQUES SANITAIRES





DÉSINSECTISATION ET DÉRATISATION

Diminuer la présence et limiter la prolifération, en mettant en place des **MÉTHODES DE** LUTTE efficaces et appropriées



QUALITE DE L'EAU

En cas d'utilisation de forages ou de puits

Afin de vérifier que l'eau ne soit pas RÉSER-VOIR D'AGENTS PATHOGÈNES, il est possible de la faire analyser.

En cas d'analyses défavorables, ne pas hésiter à mettre en place un système de désinfection de l'eau.

QUARANTAINE DES INTRODUCTIONS

Une quarantaine effective doit durer 15 jours, ou au moins jusqu'à la réception des résultats d'analyses favorables et le local doit être réellement SEPARE, SANS CONTACT avec d'autres animaux

DESINFECTION DES BATIMENTS

Certains micro-organismes sont capables de résister longtemps dans l'environnement. Ils représentent une menace permanente qu'il est nécessaire de maîtriser en RÉDUISANT LA PRESSION D'INFECTION. Pour être efficace, les opérations de nettoyage et désinfection doivent être effectuées en 5 PHASES successives:

Nettoyage



Vider le bâtiment : animaux, fumier, litière

Trempage



Faciliter le décapage (jet ou tourniquet d'arrosage)

Décapage



A la base d'une désinfection efficace (avec brosse métal ou jet haute pression)

Désinfection



Pulvériser avec du désinfectant approprié avec jet basse pression

Vide sanitaire



L'idéal serait une durée d'un mois, mais au mieux 8 jours

Source: www.gds38.asso.fr

Les changements de direction au sein de vos GDS:

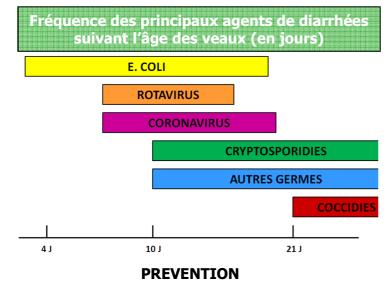
TED16-GDS (05 45 61 88 89) **et GDS 17** (05 46 34 86 24) : **GDS 79 et GDS Poitou-Charentes** (05 49 77 15 74) : GDS 86 (05 49 44 02 73):

Jacques JEAUFFREAU Karlheinz MÜHLBERGER **Catherine CHARLES**

GDS Poitou-Charentes, l'action sanitaire ensemble

DIARRHEES DES VEAUX

La plupart des diarrhées sont d'origines **infectieuses** (parfois association de plusieurs germes) et sont corrélées à **l'âge du veau** (voir schéma). L'infection du veau se fait par voie orale, à partir des matières fécales (des mères ou veaux plus âgés).



Pour éviter le déclenchement d'une diarrhée, il faut veiller au maintien de <u>l'équilibre entre la résistance immunitaire et la pression microbienne.</u>

La résistance immunitaire est assurée par :

- un colostrum en quantité : un volume de 10 % du poids du veau dans les 12 heures suivant le vêlage, dont la moitié dans les 6 premières heures.
- un colostrum de qualité : au minimum 70g d'immunoglobulines (anticorps) par litre.

La pression microbienne peut être limitée par :

- Une ambiance saine du bâtiment : ventilation, température, paillage correct
- Une bonne hygiène d'élevage : désinfection et/ou vide sanitaire entre chaque lot, propreté du matériel de tétée, qualité de l'eau et des aliments
- Un allotement des veaux en fonction de leur âge
- L'utilisation de médicaments « préventifs » (notamment contre la cryptosporidiose ou la coccidiose)

La qualité du colostrum peut varier en fonction : du régime alimentaire de la mère (carences), de son rang de lactation, de son statut parasitaire et de la vaccination. Cette dernière est à réfléchir avec votre vétérinaire. Le pèse colostrum permet d'avoir une idée de la qualité.

Stockage idéal du colostrum : réfrigéré à 4° C (1 mois maxi) ou congelé (1 an maxi). La décongélation doit se faire lentement au bain-marie à 60 °C pour ne pas endommager les anticorps ;

surtout ne pas utiliser le micro-onde.



TRAITEMENT

Pour limiter la propagation de la maladie, il faut <u>repérer les veaux malades le plus tôt possible, les isoler et les traiter rapidement.</u> L'état du veau peut s'aggraver très vite.

Repérer les symptômes : température (< 38°C : hypothermie/ > 39.5°C : fièvre), déshydratation, abattement, capacité à téter, dilatation de l'abdomen et aspect des matières fécales.

Ils sont variés et peuvent dans certains cas donner des indications sur la cause de la diarrhée.

Isoler: séparer hâtivement les veaux malades des autres veaux lorsque c'est possible.

Traiter : il est important d'apprécier l'état de déshydratation du veau malade (voir tableau) pour définir le traitement approprié ou l'appel au vétérinaire.

Estimation de la déshydratation

	De 2 à 4 %	> 4 %
Œil	Normal	Enfoncé
Mufle	Humide	Sec
Pli de peau	Revient en place < 2sec	Persistant > 2sec
Réflexe tétée	Normal	Faible à absent
Température	> 38,5°C	< 38,5°C

Pour un état de déshydratation de **2% à 4%**, l'éleveur peut tenter d'administrer un réhydratant oral, et surveiller l'évolution de la maladie.

Ne se lève plus : état critique

Pour un état de déshydratation > **4%**, l'éleveur appellera son vétérinaire qui pourra prescrire un traitement adapté.

Les symptômes suffisent rarement à eux seuls pour connaître le germe en cause : il faut réaliser des analyses pour adapter le traitement et la prévention.

REGISTRE D'ELEVAGE

Les GDS de Poitou-Charentes mettent à votre disposition un registre d'élevage multi-espèces.

Obligatoire, le registre d'élevage constitue la preuve des bonnes pratiques réalisées en élevage, assurant la traçabilité de la production.

Ce registre contient, notamment, le **carnet sanitaire** dans lequel seront répertoriées toutes les informations concernant les interventions sanitaires en élevage : l'identification des individus, la référence du produit administré, le type d'intervention et de diagnostic... A la fin du registre, des modèles de pré-bilan serviront à établir avec le vétérinaire un bilan sanitaire d'élevage. Ce dernier, associé au protocole de soin, peut vous permettre d'obtenir des médicaments sans visite obligatoire des animaux malades. *Un modèle informatique existe dans le logiciel SYNEL plus*.